

Bell Canada

consommateur, Bell continue d'obtenir ces hausses de tarif. De 1970 à 1977, on a accordé à Bell des hausses d'une valeur globale de 416 millions de dollars.

En 1978, la société Bell réclame une augmentation de tarif de 20 p. 100. Si elle est approuvée, cette hausse donnera à la compagnie des revenus annuels supplémentaires de 399 millions de dollars. Cela voudrait dire, par exemple, que les abonnés de Toronto et de Montréal, qui paient actuellement \$8.15 par mois pour les services téléphoniques de base, verront leur facture monter à \$9.80 par mois. Comparez ces chiffres avec ceux du réseau d'État manitobain. Les abonnés de Winnipeg ne paient que \$4.90 par mois pour le même service.

Nous affirmons que les organismes de réglementation doivent scruter beaucoup plus attentivement ces demandes d'augmentation de tarif, et un débat comme celui-ci constitue l'une des rares occasions pour le Parlement d'étudier l'historique de ces augmentations successives et le fonctionnement de l'organisme de réglementation, lorsque la société Bell est obligée de s'adresser à la Chambre des communes pour obtenir des modifications à la loi d'incorporation.

Nous nous sommes également plaints, par le passé—je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails—du fait que l'on ne tient pas compte des filiales. Par exemple, il y a la société Northern Telecom et sa marge de profits dont le CRTC devrait tenir compte pour déterminer les augmentations de tarifs de la société Bell. Mais ce dont nous nous sommes le plus occupés c'est du service rural, ou plus justement du manque de service, comme je l'ai dit tout à l'heure.

J'ai cité, tout au long de ce débat, des exemples de gens des petits villages proches de ma circonscription, dans la circonscription d'Algoma, qui se sont adressés directement à moi ou à leur député à l'assemblée provinciale, M. Bud Wildman, pour se plaindre du mauvais service que leur offrait Bell Canada. Je suis heureux de pouvoir annoncer qu'après de nombreuses discussions avec les directeurs de Bell Canada, touchant non seulement les dispositions de ce bill, mais les problèmes du service rural en général, nous avons obtenu un certain nombre d'améliorations importantes pour les abonnés du nord de l'Ontario. Nous avons remarqué que le nombre d'abonnés partageant une ligne à postes groupés diminuait de plus en plus vite. Je pense, par exemple, à la commune de Prince, dans ma circonscription, où, d'ici 1979, il n'y aura plus que quatre abonnés sur une même ligne. Cela ne signifie pas que tout est réglé, car il y a encore des cas où dix abonnés ou plus doivent partager la même ligne et où les gens sont obligés de payer des comptes de téléphone de plusieurs centaines de dollars par an pour avoir le téléphone dans un village de campagne.

Ce qui me déçoit le plus dans tout ce débat c'est le silence, depuis plus d'un an, de nombreux députés libéraux et conservateurs qui représentent des régions rurales et qui auraient pu saisir cette occasion pour exposer à la population et à Bell Canada des exemples de service déficient dans leurs propres circonscriptions. Je remarque, par exemple, d'après les plaintes que j'ai reçues des gens de la circonscription d'Algoma, que leur député (M. Foster) n'a pas pris la peine de participer à ce débat et je trouve cela dommage.

[M. Symes.]

Comme je l'ai dit au début, monsieur l'Orateur, nous avons obtenus des concessions majeures de la part de Bell Canada, avec les amendements annoncés aujourd'hui. Nous les devons au refus acharné des députés néo-démocrates d'adopter ce bill à la hâte, contrairement à ce que l'on espérait tout d'abord. C'est une victoire d'envergure pour les abonnés du service téléphonique de Bell Canada. Dorénavant, nous pourrions débattre et suivre ici même à la Chambre les activités de la société et exiger de la société, en contrepartie de modifications éventuelles, un service raisonnable à un prix abordable. Je tiens à féliciter le député de Scarborough-Est d'avoir présenté ces amendements. Je suis impatient d'en discuter au comité et d'entendre certains témoins, surtout des représentants du CRTC; nous pourrions ainsi étudier les retombées de ce bill.

Pour terminer, j'aimerais remercier mes collègues qui sont venus ici fidèlement un mardi sur deux pour discuter de ce bill. Je remercie en particulier les personnes de l'extérieur qui nous ont aidé et notamment M. Robert Babe, M. Gary Steeves, Action Bell Canada et les centaines d'autres personnes qui nous ont téléphoné ou écrit pour nous signaler des faiblesses du service et nous encourager à faire adopter les amendements nécessaires au cours de ce débat; c'est maintenant chose faite.

Je suis impatient de voir ce bill renvoyé au comité et je vous assure, monsieur l'Orateur, que le Nouveau parti démocratique est d'accord qu'on le fasse.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Après ce que le député de Scarborough-Est (M. O'Connell) et mon collègue de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) viennent de dire, il est clair que nous sommes prêts à faire franchir au bill la deuxième lecture et à le renvoyer au comité approprié.

Mais il y a une chose qui empêche la deuxième lecture du bill, l'amendement qui la renverrait à six mois. Comme nous voulons bien que le bill soit renvoyé au comité, je tiens à dire, au nom du député de New Westminster (M. Leggatt) et en mon nom, puisque nous sommes les deux motionnaires, que nous accepterions de retirer la motion, si la Chambre y consent, afin de pouvoir voter sur la motion principale. Cette proposition fait suite à l'excellente entente à laquelle en sont venus les députés de Sault-Sainte-Marie et de Nickel Belt (M. Rodriguez), d'une part, et le député de Scarborough-Est, d'autre part.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Les députés ont entendu la requête du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). A-t-il le consentement unanime pour retirer l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Leggatt est retiré.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.